



## Informations communales - Lettre N°31

[Voir la version en ligne dans votre navigateur](#)

Bonjour {PRENOM} {NOM} ,  
Voici les actualités du jour

### Actualités

- **Compteur Linky - suite (Enedis):**

A la suite de plusieurs manquements aux mesures imposées par les deux arrêtés municipaux pris en mars 2019, je me suis rendu, ce mardi 18 juin, à la gendarmerie de Limay afin de déposer une plainte contre "Enedis" et la société sous traitante "Solutions 30", entreprise chargée de la pose des nouveaux compteurs Linky sur notre commune.

Il est inacceptable de constater que les responsables de ce déploiement, après m'avoir confirmé par écrit qu'ils respecteraient les mesures préconisées par ces deux arrêtés municipaux, prennent à la légère leur engagement.

A titre d'exemple, un employé de la société "Solutions 30" est venu sans prévenir changer le compteur du foyer rural alors que les élèves guernois venaient dans ce même lieu se restaurer. Il s'en est fallu de peu que nos jeunes écoliers mangent froid. C'est tout simplement scandaleux.

Les suites de ma plainte vous seront communiquées lorsque j'en aurai connaissance.

Les deux arrêtés de la commune : [Cliquer ici](#)

-----

- **Centre aéré**

Comme vous le savez peut-être, une entente chaleureuse s'est instaurée entre notre commune et Saint-Martin-La-garenne (à l'instar d'autres communes). Il en découle que le centre aéré, sis à Sandrancourt, accueillera à partir de septembre prochain, nos jeunes Guernois qui en feront la demande (places limitées). La convention (à titre gratuit) sera soumise au vote ce lundi 24 juin lors du conseil municipal. Il va de soi que je remercie vivement M. Stephan Champagne et toute son équipe pour l'octroi de ce privilège réservé exclusivement aux jeunes de notre commune.

Les tarifs négociés seront les suivants (repas non compris) :

18€ par enfant et par jour.

35€ pour deux enfants et par jour

50€ pour trois enfants et par jour

Pour rappel, la commune de Villers-en-Arthies, demandait à la commune de payer

1 500€ pour la signature d'une convention et imposait à chaque famille la somme de 35€ par enfant dans son centre aéré.

D'autres conventions sont à venir entre différentes communes "amies", à savoir le prêt de matériel et autres prestations pouvant bénéficier à chacune des parties.

-----

- **Fête de la musique**

Le vendredi 21 juin prochain à partir de 20h45, vous êtes tous conviés, au foyer rural de Guernes, pour la fête de la musique qui est organisée cette année par

l'association musicale guernoise. Une buvette sera mise en place par "Guernes en fête".

-----

- **Bilan de la mandature**

Le bilan de mon mandat vous sera adressé avant la fin de cette semaine.

-----

**254 abonnés à ce jour**

**Excellente continuation à vous et à très bientôt pour la suite de l'actualité.**

**Votre Maire : Pascal Brusseaux**

[Site web de Guernes](#) | [Contacter la Mairie](#)

Vous pouvez vous désinscrire si vous le souhaitez en cliquant le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2018 Mairie de Guernes